



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 6977

Texte de la question

M. Richard Cazenave souhaite interroger M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le projet de création d'établissements scolaires innovants. L'association DECLIC 38 de Grenoble, fondée en juin 2000, oeuvre pour la création d'établissements scolaires innovants et soutient les innovations déjà existantes qui vont dans le sens d'une meilleure prise en compte des élèves ou d'une promotion collective. Ce projet de collège innovant a été présenté aux différentes institutions académiques de Grenoble, ainsi qu'aux professeurs et principaux de collège du département qui ont été très vivement intéressés. Ce projet citoyen mérite un examen attentif car il contribue véritablement à l'épanouissement et à un avenir de qualité pour tous les élèves. Depuis la suspension en août 2002 du Conseil national de l'innovation et de la réussite scolaire, le Gouvernement n'a toujours pas fait savoir s'il comptait appuyer des projets citoyens comme celui de l'association DECLIC 38. C'est pourquoi il souhaite connaître sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'association DECLIC 38 s'est fixé pour mission, depuis sa création en novembre 2000, de favoriser la création d'établissements scolaires innovants dans l'Isère. L'ouverture de tels établissements ne peut se réaliser qu'en accord avec les autorités académiques qui sont seules habilitées à juger de l'opportunité de créer une structure spécifique en fonction de leurs priorités et du contexte local. C'est donc à Mme la rectrice de l'académie de Grenoble qu'il convient de présenter le nouveau projet. Cette académie a encouragé avec le soutien du ministère la création de nombreuses structures innovantes qui font l'objet d'un suivi pour analyser la pertinence de leurs objectifs et les effets de leurs actions. En ce qui concerne le Conseil national de l'innovation pour la réussite scolaire (CNIRS), celui-ci n'est pas suspendu, seules les fonctions de son secrétariat général ont été transférées à la direction de l'enseignement scolaire du ministère. Une réflexion sur les missions de ce conseil et leur renouvellement a depuis été engagée. Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, lors de l'assemblée plénière du CNIRS du 31 octobre 2002, a souligné l'intérêt qu'il attachait à l'innovation, notamment dans un contexte de politique de décentralisation et de déconcentration. Il a souhaité que les projets innovants répondent aux préoccupations que sont la prévention de l'illettrisme dès l'école primaire, le cheminement diversifié de l'enseignement dans les collèges (itinéraires de découverte, le développement de l'alternance...), la restauration de l'autorité et de la paix dans l'école, l'engagement des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Richard Cazenave](#)

Circonscription : Isère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6977

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4408

Réponse publiée le : 24 mars 2003, page 2252